

Liberté Égalité Fraternité

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°63

Publié le 30 mai 2022









DIRECTION INTEREGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRE DE LILLE	3
- Décision en date du 20 mai 2022 portant délégation de signature de la Directrice Interrégionale des services	
pénitentiaires de Lille	3



Direction de l'administration pénitentiaire

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille

Décision du 20 mai 2022

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

La directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille

Valérie DECROIX

Vu le code de procédure pénale en ses articles R57-6-24 et R57-7-5

Vu l'article 7 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978

Vu l'article 30 du décret n°2005-1755 du 30 décembre 2005

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 21 mars 2022, nommant Gonzague VIDOGUE en qualité de directeur placée à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille

Vu l'ordre de mission établi pour, Gonzague VIDOGUE directeur des services pénitentiaires, en date du 20 mai 2022, le mettant à disposition au centre pénitentiaire de Beauvais du 30 mai au 05 août 2022, en qualité de chef d'établissement par intérim.

Décide

De donner une délégation de signature et de compétence du 30 mai au 05 août 2022 à Gonzague VIDOGUE, directeur placé, pour toutes les décisions administratives visées dans le tableau ci-joint.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Lille, 20 mai 2022

Valerie DE

DISP LILLEBP. 765 – 59034 Lille Cedex
Téléphone : 03 20 63 66 66
Télécopie : 03 20 54 40 64

Délégation de signature et de compétence accordée à Gonzague VIDOGUE, directeur placée à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille, lors de la mission de Chef d'établissement par intérim à l'établissement du CP de Beauvais, qui se déroulera du 30 mai au 05 août 2022 pour les décisions suivantes :

* Décret 2013-368 du 30 avril 2013 – Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP –

Décisions concernées	Articles	Délégation accordée
Organisation de l'établissement		
Elaboration et adaptation du règlement intérieur type	R. 57-6-18	×
Autorisation de visiter l'établissement pénitentiaire	R. 57-6-24 D. 277	×
Détermination des modalités d'organisation du service des agents	D. 276	×
Vie en détention		
Elaboration du parcours d'exécution de la peine	717-1	×
Désignation des membres de la CPU	D.90	×
Mesures d'affectation des personnes détenues en cellule	R. 57-6-24	×
Définition des modalités de prise en charge individualisée des personnes détenues	D. 92	×
Désignation des personnes détenues à placer ensemble en cellule	D.93	×
Suspension de l'encellulement individuel d'une personne détenue	D.94	×
Affectation des personnes détenues malades dans des cellules situées à proximité de l'UCSA	D. 370	×
Désignation des personnes détenues autorisées à participer à des activités	D. 446	×
Destination à donner aux aménagements faits par une personne détenue dans sa cellule, en cas de changement de cellule, de transfert ou de libération (ancien D.449)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 46 RI type	×
Décision en cas de recours gracieux des personnes détenues, requêtes ou plaintes (ancien D.259)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 34 RI type	×
Interdiction du port de vêtements personnels par une personne détenue (pour raisons d'ordre, sécurité , d'hygiène)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 10 RI type	×
Opposition à la désignation d'un aidant	R. 57-8-6	×
Mesures de contrôle et de sécurité		
Appel aux forces de l'ordre pour assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité	D. 266	×
Utilisation des armes dans les locaux de détention	D. 267	×
Retrait à une personne détenue pour des raisons de sécurité, d'objets, substances, médicaments, outils dangereux ou vêtements lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion (ancien D.273)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 5 RI type+ Art 14 RI type	×
Retrait à une personne détenue pour des raisons d'ordre et de sécurité de matériels et appareillages médicaux	Art 14 RI type	×

Contrôle et Retenue d'équipement informatique (ancien D. 449-1)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 19 RI type	×
Interdiction pour une personne détenue de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité (ancien D. 459-3)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 20 RI type	×
Décision de procéder à la fouille des personnes détenues	R. 57-7-79	×
Demande d'investigation corporelle interne adressée au procureur de la République	R. 57-7-82	×
Utilisation des menottes ou des entraves à l'occasion d'un transfert ou d'une extraction (ancien D.283-4)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 7 III RI type	×
Utilisation des moyens de contrainte à l'encontre d'une personne détenue (ancien D.283-3)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 7 III RI type	×
Constitution de l'escorte des personnes détenues faisant l'objet d'un transfert administratif	D. 308	×
Décision de mise en œuvre des mesures de contrôle, pour des motifs de sécurité, des personnes accédant à l'établissement pénitentiaire	R.57-6-24, al 3, 5°	×
Discipline		
Placement à titre préventif en cellule disciplinaire ainsi qu'en cellule de confinement	R.57-7-18	×
Suspension à titre préventif de l'activité professionnelle	R.57-7-22	×
Engagement des poursuites disciplinaires	R.57-7-15	×
Présidence de la commission de discipline	R.57-7-6	×
Elaboration du tableau de roulement des assesseurs extérieurs	R. 57-7-12	×
Demande de retrait de l'habilitation d'un assesseur extérieur	D. 250	×
Désignation des membres assesseurs de la commission de discipline	R. 57-7-8	×
Prononcé des sanctions disciplinaires	R.57-7-7	×
Ordonner et révoquer le sursis à exécution des sanctions disciplinaires	R. 57-7-54 à R. 57-7-59	×
Dispense d'exécution, suspension ou fractionnement des sanctions	R.57-7-60	×
Désignation d'un interprète-pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R.57-7-25	×
Isolement		
Désignation d'un interprète-pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R.57-7-64	×
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité organisée pour les détenus soumis au régime de détention ordinaire	R. 57-7-62	×
Autorisation pour un détenu placé à l'isolement de participer aux offices célébrés en détention	*Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 7 RI type	×
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité commune aux personnes placées au quartier d'isolement	R. 57-7-62	×
Décision de ne pas communiquer les informations ou documents de la procédure d'isolement de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des établissements pénitentiaires	R. 57-7-64	·×
Proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R. 57-7-64	×

	R. 57-7-70	
Rédaction du rapport motivé accompagnant la proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R. 57-7-67 R. 57-7-70	×
Placement provisoire à l'isolement des personnes détenues en cas d'urgence	R. 57-7-65	×
Placement initial des personnes détenues à l'isolement et premier renouvellement de la mesure	R. 57-7-66 R. 57-7-70 R. 57-7-74	×
Levée de la mesure d'isolement	R. 57-7-72 R. 57-7-76	×
Mineurs		,
Présidence de l'équipe pluridisciplinaire assurant le suivi individuel du mineur	D. 514	×
Placement en cellule la nuit, à titre exceptionnel, d'une personne mineure avec une personne détenue de son âge soit pour motif médical, soit en raison de sa personnalité	R. 57-9-12	×
Autorisation, à titre exceptionnel, de la participation d'une personne mineure aux activités organisées dans l'établissement pénitentiaire avec des personnes majeures	R. 57-9-17 D. 518-1	×
Proposition, à titre exceptionnel, d'une activité de travail à une personne mineure âgée de 16 ans et plus	D. 517-1	×
Mise en œuvre d'une mesure de protection individuelle	D. 520	×
Gestion du patrimoine des personnes détenues		
Fixation de la somme que les personnes détenues placées en semi-liberté ou bénéficiant d'un placement extérieur, d'un placement sous surveillance électronique ou d'une permission de sortir, sont autorisés à détenir	D.122	×
Autorisation pour les condamnés d'opérer un versement à l'extérieur depuis la part disponible de leur compte nominatif	D. 330	×
Autorisation pour les personnes détenues d'envoyer à leur famille, des sommes figurant sur leur part disponible(ancien D. 421)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 30 RI type	×
Autorisation pour une personne détenue hospitalisée de détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif (ancien D. 395)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 14 II RI type	×
Autorisation pour les personnes détenues de recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite (ancien D. 422)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 30 RI type	×
Autorisation pour une personne condamnée à recevoir des subsides pour une dépense justifiée par un intérêt particulier	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 30 RI type	×
Retenue sur la part disponible du compte nominatif des personnes détenues en réparation de dommages matériels causés	D. 332	×
Refus de prise en charge d'objets ou de bijoux dont sont porteurs les détenus à leur entrée dans un établissement pénitentiaire (ancien D. 337)	*Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 24 III RI type	×
Autorisation de remise ou d'expédition à un tiers, désigné par la personne détenue, d'objets lui appartenant (ancien D. 340)	*Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 24 III RI type	×

Fixation des prix praliqués en cardine (ancien D. 344) Refus opposé à une personne détenue de procéder à des achats en cardine (ancien D. 343) Refus opposé à une personne détenue de procéder à des achats en cardine (ancien D. 343) Refus opposé à une personne détenue de se procurer un récepteur teléphonque ou un téléviseur individuel Refus opposé à une personne détenue de se procurer un équipement informatique (ancien D. 449-1) Refus opposé à une personne détenue de se procurer un équipement informatique (ancien D. 449-1) Refus opposé à une personne détenue de se procurer un équipement informatique (ancien D. 449-1) Refus opposé à une personne détenue de se procurer un équipement informatique (ancien D. 449-1) Refus opposé à une personne détenue de se procurer un équipement informatique (ancien D. 449-1) Autorisation d'acoèce à l'établissement pétiniteiraire des presonnes informatique (ancien D. 449-1) Autorisation d'acoèce à l'établissement pétiniteiraire des presonnes informatique (ancien D. 449-1) Autorisation de cobec à l'établissement pétiniteiraire des presonnes informatiques de sons a un rectal de de cobec à l'établissement pétiniteiraire de se prosonnes prosonnes des structures de sons a un rectal de de compétence de compétence de compétence de la prise en charge globale des prosonnes provisions de la prise en charge globale des prosonnes provisions de la prise en charge globale de se prosonnes provisions de la prise en charge globale de se prosonnes provisions de la prise en charge globale de se prison (ancien D. 478) Suspansion de l'acoèce à l'établissement pétinite et prosonnes des mentales graves Désentent d'un visiteur de prison et casa d'ungence et pour des metits graves Désentent des permetant des permetant des metits de surdes religieur et prosonnes désenues s'anctionnées de cellule et l'acoèce d'une religieur de l'acoèce de l'acièce processe d'une relation et l'acoèce d'une relation et l'acoèce d'une relation et l'acoèce d'une relation et l'acoèce d'une relation et l'aco	Achats		
une personne détenue de procéder à des achais en cantine (ancien D. 343) Art 25 Ri type Art 25 Ri type Art 26 Ri du CPP- Art 19 IV Ri type A	Fixation des prix pratiqués en cantine (ancien D. 344)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 25 RI type	×
une personne détenue de se procurer un récepteur téléphonique ou un téléviseur individuel Relations avec les collaborateurs du SPP Relations avec les collaborateurs du SPP Relations avec les procurer un équipement informatique (ancien D. 449-1) Relations avec les procurer un équipement informatique (ancien D. 449-1) Relations avec les procurer un équipement informatique (ancien D. 449-1) Art 19 IN RI type Britiche avec les personnels hospitaliers non titulaires d'une habilitation Coés à l'établissement pénitentiaire des personnels hospitaliers non titulaires d'actions de la prise en charge globale des personnels spécialisées de soins Britiche D. 380-1 Britique de la prise en charge globale des personnels dés structures spécialisées de soins Britique D. 380-1 Britique de la prise en charge globale des personnels désentant une dépendance à un produit Britique de la prise en charge globale des personnels détenus Britique Art 3 IN type Art 3 IN type Art 3 IN type Britique	Refus opposé à une personne détenue de procéder à des achats en cantine (ancien D. 343)	*Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 25 RI type	×
*Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 19 RI type D. 389 D. 380-1 D. 388 D. 446 R. 57-6-14 R. 57-6-16 *Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 33 RI type D. 473 R. 57-9-5 R. 57-9-6	Refus opposé à une personne détenue de se procurer un récepteur téléphonique ou un téléviseur individuel (ancien D. 444)	*Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 19 IV RI type	×
D. 389 D. 390-1 D. 388 D. 446 R. 57-6-14 R. 57-6-16 *Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 33 RI type D. 473 R. 57-9-5 R. 57-9-6		*Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 19 RI type	×
D. 389 D. 390-1 D. 388 D. 346 R. 57-6-14 R. 57-6-16 * Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 33 RI type D. 473 R. 57-9-5 R. 57-9-6			
D. 390 D. 388 D. 446 R. 57-6-14 R. 57-6-16 * Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 33 RI type D. 473 R. 57-9-5 R. 57-9-6	Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire des personnels hospitaliers non titulaires d'une habilitation	D. 389	×
D. 390-1 D. 388 D. 446 R. 57-6-14 R. 57-6-16 *Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 33 RI type D. 473 R. 57-9-5 R. 57-9-6	Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnes intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé	D. 390	×
D. 388 D. 446 R. 57-6-14 R. 57-6-16 * Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 33 RI type D. 473 R. 57-9-5 R. 57-9-6		D. 390-1	×
D. 446 R. 57-6-14 R. 57-6-16 * Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 33 RI type D. 473 R. 57-9-5 R. 57-9-6	Suspension de l'habilitation d'un personnel hospitalier de la compétence du chef d'établissement	D. 388	×
R. 57-6-14 R. 57-6-16 *Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 33 RI type D. 473 R. 57-9-5 R. 57-9-6	Autorisation donnée pour des personnes extérieures d'animer des activités pour les détenus	D. 446	×
R. 57-6-16 * Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 33 RI type D. 473 R. 57-9-5 R. 57-9-6	Instruction des demandes d'agrément en qualité de mandataire et proposition à la DISP	R. 57-6-14	×
* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 33 RI type D. 473 R. 57-9-5 R. 57-9-6	Suspension provisoire, en cas d'urgence, de l'agrément d'un mandataire agréé et proposition de retrait de l'agrément	R. 57-6-16	×
D. 473 P. 57-9-5 R. 57-9-6	Fixation des jours et horaires d'intervention des visiteurs de prison (ancien D. 476)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP-	×
R. 57-9-5 R. 57-9-6	Quepareion de l'agrément d'un vieiteur de prison en cas d'urgence et nour des motifs araves	D 473	
R. 57-9-5 R. 57-9-6	Competizioni dei agliciment dei violetta de gracon en casa de gracon en management de l'accidentata contribution de montre de l'accidentata contribution de montre de l'accidentata de l'accident		
R. 57-9-5 R. 57-9-6	Olyanisation de Lassistative spinitueille		
R. 57-9-6	Détermination des jours, horaires et lieux de tenue des offices religieux	R. 57-9-5	×
disciplinalie	Désignation d'un local permettant les entretiens avec l'aumônier des personnes détenues sanctionnées de cellule disciplinaire	R. 57-9-6	×

Autorisation pour des ministres du culte extérieurs de célébrer des offices ou prêches Visites, correspondance, téléphone Délivrance des permis de communiquer aux avocats dans les autres cas que ceux mentionnés à l'alinéa 1 de R. 57-6-5 Délivrance des permis de communiquer aux avocats dans les autres cas que ceux mentionnés à l'alinéa 1 de R. 57-6-5 Délivrance, refus, suspension, retrait des permis de communiquer aux officiers ministériels et auxiliaires de justice ou un officier ministériel Délivrance, refus, suspension, retrait des permis de communiquer aux officiers ministériels et auxiliaires de justice Délivrance, refus, suspension, retrait des permis de communiquer aux officiers ministériels et auxiliaires de justice Ant 28 Ri type Retenue de correspondance écrite, tant reçue qu'expédiée Refenue de correspondance écrite, tant reçue qu'expédiée Retenue de correspondance écrite, tant reçue qu'expédiée Retenue de correspondance écrite, tant reque qu'expédiée Autorisation d'entrée ou de sortie de sommes d'argent, correspondances ou objets quelconques Autorisation de recevoir des objets ou colis par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, ou par R. 57-6-18 du CPP-Annexe à l'article Autorisation de recevoir par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, des publications écrites et R. 57-6-18 du CPP-Annexe à l'article voie postale pour les personnes détenues ne recevant pas de visite. (ancien D. 43.1) Autorisation de recevoir par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, des publications écrites et R. 57-6-18 du CPP-Annexe à l'article voie postale pour les personnes détenues ne recevant pas de visite. (ancien D. 443-2) Autorisation de recevoir par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, des publications écrites et R. 57-6-18 du CPP-Annexe à l'article voie postale pour les personnes détenues ne recevant pas de visite. (ancien D. 443-2)	B. 439-4 × R. 57-6-5 × R. 57-8-10 × Rexe à l'article color de du CPP-color du CP
Visites, correspondance, téléphone suspension, retrait des permis de visite des condamnés, y compris lorsque le visiteur est un se ou un officier ministériel suspension, retrait des permis de visite des condamnés, y compris lorsque le visiteur est un se ou un officier ministériel suspension, retrait des permis de communiquer aux officiers ministériels et auxiliaires de justice ocats (ancien D. 411) visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation spondance écrite, tant reçue qu'expédiée s-suspension-retrait de l'accès au téléphone pour les personnes détenues condamnées Entrée et sortie d'objets rée ou de sortie de sommes d'argent, correspondances ou objets quelconques péditeur ou à la personne détenue du caractère non autorisé de la réception ou de l'envoi d'un 430) cevoir des objets ou colis par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, ou par les personnes détenues ne recevant pas de visite. (ancien D. 431) cevoir par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, des publications écrites et ncien D. 443-2)	
suspension, retrait des permis de visite des condamnés, y compris lorsque le visiteur est un se ou un officier ministériel suspension, retrait des permis de visite des condamnés, y compris lorsque le visiteur est un se ou un officier ministériel suspension, retrait des permis de communiquer aux officiers ministériels et auxiliaires de justice ocats (ancien D. 411) visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation spondance écrite, fant reçue qu'expédiée s-suspension-retrait de l'accès au téléphone pour les personnes détenues condamnées Entrée et sortie d'objets rée ou de sortie de sommes d'argent, correspondances ou objets quelconques péditeur ou à la personne détenue du caractère non autorisé de la réception ou de l'envoi d'un 430) cœvoir des objets ou colis par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, ou par les personnes détenues ne recevant pas de visite. (ancien D. 431) cœvoir par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, des publications écrites et ncien D. 443-2)	
suspension, retrait des permis de visite des condamnés, y compris lorsque le visiteur est un se ou un officier ministériel suspension, retrait des permis de communiquer aux officiers ministériels et auxiliaires de justice ocats (ancien D. 411) visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation spondance écrite, tant reçue qu'expédiée s-suspension-retrait de l'accès au téléphone pour les personnes détenues condamnées Entrée et sortie d'objets rée ou de sortie de sommes d'argent, correspondances ou objets quelconques péditeur ou à la personne détenue du caractère non autorisé de la réception ou de l'envoi d'un 430) ccevoir des objets ou colis par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, ou par les personnes détenues ne recevant pas de visite. (ancien D. 431) ccevoir par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, des publications écrites et ncien D. 443-2)	
ce, refus, suspension, retrait des permis de communiquer aux officiers ministériels et auxiliaires de justice les avocats (ancien D. 411) que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation de correspondance écrite, tant reçue qu'expédiée ion-refus-suspension-retrait de l'accès au téléphone pour les personnes détenues condamnées Entrée et sortie d'objets ion d'entrée ou de sortie de sommes d'argent, correspondances ou objets quelconques on à l'expéditeur ou à la personne détenue du caractère non autorisé de la réception ou de l'envoi d'un roien D. 430) ion de recevoir des objets ou colis par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, ou par ale pour les personnes détenues ne recevant pas de visite. (ancien D. 431) ion de recevoir par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, des publications écrites et relles (ancien D. 443-2)	
que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation de correspondance écrite, tant reçue qu'expédiée ion-refus-suspension-retrait de l'accès au téléphone pour les personnes détenues condamnées Entrée et sortie d'objets Entrée et sortie d'objets ion d'entrée ou de sortie de sommes d'argent, correspondances ou objets quelconques on à l'expéditeur ou à la personne détenue du caractère non autorisé de la réception ou de l'envoi d'un icien D. 430) ion de recevoir des objets ou colis par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, ou par ale pour les personnes détenues ne recevant pas de visite.(ancien D. 431) ion de recevoir par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, des publications écrites et selles (ancien D. 443-2)	
de correspondance écrite, tant reçue qu'expédiée ion- refus-suspension-retrait de l'accès au téléphone pour les personnes détenues condamnées Entrée et sortie d'objets Entrée et sortie d'objets ion d'entrée ou de sortie de sommes d'argent, correspondances ou objets quelconques on à l'expéditeur ou à la personne détenue du caractère non autorisé de la réception ou de l'envoi d'un loien D. 430) ion de recevoir des objets ou colis par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, ou par ale pour les personnes détenues ne recevant pas de visite. (ancien D. 431) ion de recevoir par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, des publications écrites et lelles (ancien D. 443-2)	
tenues condamnées luelconques réception ou de l'envoi d'un en dehors des visites, ou par es, des publications écrites et	
réception ou de l'envoi d'un en dehors des visites, ou par es, des publications écrites et	
réception ou de l'envoi d'un en dehors des visites, ou par es, des publications écrites et	
réception ou de l'envoi d'un en dehors des visites, ou par es, des publications écrites et	
en dehors des visites, ou par es, des publications écrites et	
nt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, des publications écrites et	
	*Annexe à l'article 2.57-6-18 du CPP- Art 19 III RI type
Interdiction d'accéder à une publication écrite-audiovisuelle contenant des menaces graves contre la sécurité des Propos ou signes injurieux ou diffamatoires à l'encontre des agents et R. 57-9-8 collaborateurs du service public pénitentiaire ou des personnes détenues	R. 57-9-8
Activités	
*Annexe à l'article *Annexe à l'article Autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux organisés par l'éducation nationale R.57-6-18 du CPP- (ancien D. 436-2) 18 RI type 1 17 RI type 1 18 RI type	nexe à l'article 6-18 du CPP- 7 RI type+ Art 8 RI type
Refus opposé à une personne détenue de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé D. 436-3 dans l'établissement	D. 436-3 x
Signature d'un acte d'engagement concernant l'activité professionnelle des personnes détenues	
compte ou pour des associations	D. 432-3 ×
Déclassement ou suspension d'un emploi	
Administratif	
Certification conforme de copies de pièces et légalisation de signature	D. 154 x
Divers	

Réintégration immédiate en cas d'urgence de condamnés se trouvant à l'extérieur	D.124	×
Modification, sur autorisation du JAP, des horaires d'entrée et de sortie en cas de placement sous surveillance	712-8	>
électronique, semi-liberté, placement extérieur et permission de sortir	D. 147-30	*
Retrait, en cas d'urgence, et notification de la décision de retrait, de la mesure de surveillance électronique de fin	D. 147-30-47	>
de peine et réintégration du condamné	D. 147-30-49	*
Habilitation spéciale des agents des greffes afin d'accéder au FIJAIS et d'enregistrer les dates d'écrou, de	708.53.7	>
libération et l'adresse déclarée de la personne libérée	1-00-007	<
Modification, sur autorisation du juge d'instruction, des horaires de l'ARSE	D. 32-17	×

Fait à Lille, le 20 mai 2022

Valérie DECROIX

